



Décision n° 2020/103

**Équipements culturels d'intérêt communautaire
- Réseau des Médiathèques - Renouvellement de la demande de subvention au titre
du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation réservé aux
bibliothèques - Approbation du plan de financement**

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1614-10 et R 1614-75 à 95,

Vu la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, notamment son article 168,

Vu le décret n°2016-423 du 8 avril 2016 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales,

Vu la circulaire ministérielle du 15 juin 2016 relative aux modalités de répartition de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt à compter du 1er janvier 2016 résultant de l'article 168 de la loi n°2016-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016,

Vu la délibération n°2018/008 du 5 février 2018 portant modification des règlements intérieurs des médiathèques,

Considérant les demandes de subvention sollicitées auprès de la DRAC Occitanie en 2018 et 2019 par la Communauté d'agglomération au titre de l'extension des horaires au public des médiathèques dans le cadre de la première fraction du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD),

Considérant que le taux de participation financière de l'État (DRAC), établi sur la base du coût subventionnable hors taxes varie de 20 à 80% en fonction du montant de l'enveloppe budgétaire dont dispose la préfecture de région dans le cadre de cette dotation et du nombre de dossiers reçus,

Considérant que la collectivité doit apporter au moins 20% du financement,

Considérant le plan de financement de l'opération joint en annexe à la présente décision,

DÉCIDE

De solliciter une intervention financière de l'État (DRAC) au titre de la DGD Bibliothèques dans le cadre de l'extension des horaires au public des médiathèques,

D'approuver le plan de financement détaillé joint en annexe à la présente décision,

De signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

De financer la part de dépense à la charge de la Communauté d'agglomération au moyen des crédits qui sont inscrits au budget principal 2020, chapitre 011, fonction 321, natures 60632, 6065, 6228, 637, 6236, 6237, 6238, 6248 et 6257, service gestionnaire MEDRES.

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 26 mai 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 28 mai 2020
Sous le n°81-248100430-20200526-lmc19410-DE-1-1
Certifié exécutoire Le 28 mai 2020



Pascal BUGIS



PLAN DE FINANCEMENT 2020

DÉPENSES

Coût annuel de l'opération

Heures supplémentaires personnels Labruguière <i>2 personnes passées de 20h à 25h/semaine</i>	4 429 € H.T.
Recrutement d'un titulaire à 80% Labruguière <i>responsable réseaux sociaux et partenariats</i>	31 872 € H.T.
Recrutement d'un titulaire à 80% Labruguière <i>responsable service des publics et scolaires</i>	31 912 € H.T.
Frais contractuelle à temps complet Mazamet <i>service public, Multimédia, action culturelle</i>	28 089 € H.T.
Recrutement d'un titulaire à temps complet Mazamet <i>service public, action culturelle</i>	32 572 € H.T.
Recrutement 1 titulaire à temps complet Castres <i>service public Zola, ateliers Jeunesse, action culturelle</i>	27 136 € H.T.
Recrutement 2 contractuelles à temps complet Castres <i>service public, Multimédia, action culturelle</i>	52 120 € H.T.
Recrutement contractuel à temps complet Castres <i>navette, service public, Multimédia, action culturelle</i>	23 474 € H.T.
Recrutement titulaire à temps complet Castres <i>communication, SP, Multimédia, action culturelle</i>	33 883 € H.T.
Frais de communication <i>agenda trimestriel, marque-page horaires, flammes</i>	5 500 € H.T.
Achats de documents pour "Happy hour" à Castres <i>1500 documents</i>	32 000 € H.T.
Dépenses de fluides à Castres-Sidobre sur horaires élargis <i>16% des dépenses correspondant aux 16% d'ouverture en sus</i>	9 676 € H.T.
TOTAL H.T.	312 663 € H.T.